# DÉCISION (PESC) 2021/87 DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ

**du 26 janvier 2021**

**portant nomination du commandant de l'opération de l'Union européenne pour l'opération militaire de l'Union européenne en vue d'une contribution à la dissuasion, à la prévention et à la répression des actes de piraterie et de vols à main armée au large des côtes de la Somalie (Atalanta) et abrogeant la décision (PESC) 2019/1613 (ATALANTA/1/2021)**

LE COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 38,

vu l'action commune 2008/851/PESC du Conseil du 10 novembre 2008 concernant l'opération militaire de l'Union européenne en vue d'une contribution à la dissuasion, à la prévention et à la répression des actes de piraterie et de vols à main armée au large des côtes de la Somalie ([1]), et notamment son article 6,

considérant ce qui suit:

(1) En vertu de l'article 6, paragraphe 1, de l'action commune 2008/851/PESC, le Conseil a autorisé le Comité politique et de sécurité (COPS) à prendre des décisions concernant la nomination du commandant de l'opération de l'Union européenne pour l'opération militaire de l'Union européenne en vue d'une contribution à la dissuasion, à la prévention et à la répression des actes de piraterie et de vols à main armée au large des côtes de la Somalie (Atalanta).

(2) Le 25 septembre 2019, le COPS a adopté la décision (PESC) 2019/1613 ([2]) portant nomination du général de division Antonio PLANELLS PALAU en tant que commandant de l'opération de l'Union européenne pour Atalanta à partir du 1er octobre 2019.

(3) L'Espagne a proposé que le vice-amiral Eugenio DÍAZ DEL RÍO succède au général de division Antonio PLANELLS PALAU en tant que commandant de l'opération de l'Union européenne pour Atalanta.

(4) Le 17 décembre 2020, le Comité militaire de l'Union européenne a appuyé la nomination du vice-amiral Eugenio DÍAZ DEL RÍO en tant que commandant de l'opération de l'Union européenne pour Atalanta à partir du 19 février 2021.

(5) Conformément à l'article 5 du protocole no 22 sur la position du Danemark annexé au traité sur l'Union européenne et au traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, le Danemark ne participe pas à l'élaboration et à la mise en œuvre des décisions et actions de l'Union qui ont des implications en matière de défense,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

*Article premier*

Le vice-amiral Eugenio DÍAZ DEL RÍO est nommé en tant que commandant de l'opération de l'Union européenne pour l'opération militaire de l'Union européenne en vue d'une contribution à la dissuasion, à la prévention et à la répression des actes de piraterie et de vols à main armée au large des côtes de la Somalie (Atalanta), à partir du 19 février 2021.

*Article 2*

La décision (PESC) 2019/1613 est abrogée.

*Article 3*

La présente décision est applicable à partir du 19 février 2021.

([1]) JO L 301 du 12.11.2008, p. 33.

([2]) Décision (PESC) 2019/1613 du Comité politique et de sécurité du 25 septembre 2019 portant nomination du commandant de l'opération de l'Union européenne pour l'opération militaire de l'Union européenne en vue d'une contribution à la dissuasion, à la prévention et à la répression des actes de piraterie et de vols à main armée au large des côtes de la Somalie (Atalanta) (ATALANTA/3/2019) (JO L 250 du 30.9.2019, p. 84).

Fait à Bruxelles, le 26 janvier 2021.

*Par le Comité politique et de sécurité*
*Le président*
S. FROM-EMMESBERGER